ARIZE-LEZE INFOS

Journal édité par les Communautés de Communes de l'Arize et de La Lèze Décembre 2016 N°0

LA LOI NOTRe

Répondre au contexte juridique

UN PROJET DE TERRITOIRE

Initier une dynamique de développement

LA FUSION ARIZE-LEZE

Le regroupement des 2 Communautés de Communes

EDITO

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Les Communautés de Communes de l'Arize et de La Lèze auront fusionné au 1° janvier 2017, ce regroupement est certes la conséquence de l'application de La loi, mais elle est surtout, pour nos vallées mitoyennes, le fruit de nombreuses années de partenariat au travers du développement de services communs garantissant une cohérence territoriale.

Vos élus ont élaboré durant plusieurs mois une stratégie intercommunale à l'échelle de notre bassin de vie et à la hauteur de ses ambitions.
Vous trouverez dans ce document les informations nécessaires pour comprendre les caractéristiques de cette fusion et la définition des orientations de la nouvelle intercommunalité qui se dessine.

Nous vous invitons à parcourir ces quelques pages afin de mieux comprendre l'évolution de nos collectivités.

Nos services sont bien évidemment à l'écoute de vos interrogations, n'hésitez pas à les solliciter.

Raymond BERDOU Président
Communauté de Communes de l'Arize

Jean Claude COURNEIL Président
Communauté de Communes de La Lèze

AU SOMMAIRE

Le Contexte juridique	**p 1**
Les caractéristiques de l'interco	**p 2**
Les statuts au 1° janvier 2017	**p 3**
Le projet de territoire	**p 4**
Des actions prioritaires	**p 5**
Une extension des services	**p 6**
L'organisation des services	**p 7**

Le contexte juridique

Une fusion encadrée par la loi NOTRe

BREF HISTORIQUE

LES COMMUNAUTES FUSIONNÉES

La communauté de communes de l'Arize a été créée par arrêté préfectoral du 23 décembre 1999.

La communauté de communes de la Lèze a été créée par arrêté préfectoral du 29 décembre 1999.

LA LOI NOTRE

La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) avec ses articles relatifs aux fusions d'établissements publics à fiscalité propre a été promulguée le 7 août 2015.

LE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL

Le schéma départemental de coopération intercommunale a été arrêté le 30 mars 2016. Il est le fruit de commissions qui ont définit les divers regroupements de communautés de communes et de syndicats.

L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

L'arrêté préfectoral portant projet de périmètre du nouvel EPCI à fiscalité propre issu de la fusion des communautés de communes de l'Arize et de la Lèze a été publié le 19 avril 2016.

EXTRAIT DE L'ARRETE PREFECTORAL

ARTICLE 1: COMPOSITION ET DENOMINATION

La fusion des communautés de communes de l'Arize et de la Lèze emporte la création d'une nouvelle communauté de communes, à compter du 1er janvier 2017.
La fusion emporte la dissolution des deux communautés de communes.
La nouvelle communauté de communes prend la dénomination de :
Communauté de communes Arize-Lèze.

ARTICLE 2: SIEGE

Le siège est fixé route de Foix - 09130 – LE FOSSAT.

ARTICLE 3: REGIME FISCAL

Le régime fiscal est celui de la fiscalité additionnelle.

ARTICLE 5: COMPETENCES

La communauté de communes issue de la fusion est substituée de plein droit, pour l'exercice de ses compétences obligatoires, optionnelles et supplémentaires définies dans les statuts, aux anciens établissements publics dans toutes leurs délibérations et tous leurs actes.

ARTICLE 6: TRANSFERT DE BIENS, DROITS ET OBLIGATIONS

L'ensemble des biens, droits et obligations ainsi que l'intégralité de l'actif et du passif des communautés des communes fusionnées sont transférés à la nouvelle communauté de communes.
Les contrats sont exécutés dans les conditions antérieures jusqu'à leur échéance, sauf accord contraire des parties.

ARTICLE 7: TRANSFERT DE PERSONNEL

Conformément à l'article L.5211-41-3 du CGCT, l'ensemble du personnel employé par les anciennes communautés de communes est réputé relever du nouvel EPCI dans les conditions de statut et d'emploi qui sont les leurs.

Le nouveau territoire

Les caractéristiques de l'intercommunalité

POPULATION ET REPRESENTATIVITE COMMUNALES

	HABITANTS	DÉLÉGUÉS
LÉZAT-SUR-LÈZE	2 373	9
LE MAS-D'AZIL	1 187	4
LE FOSSAT	1 076	4
LE CARLA-BAYLE	777	3
DAUMAZAN-SUR-ARIZE	714	3
SAINT-YBARS	646	2
ARTIGAT	573	2
LES BORDES-SUR-ARIZE	514	1
PAILHÈS	425	1
LA BASTIDE-DE-BESPLAS	384	1
SABARAT	333	1
CAMPAGNE-SUR-ARIZE	266	1
SAINTE-SUZANNE	235	1
CAMARADE	182	1
DURFORT	155	1
VILLENEUVE DU LATOU	145	1
FORNEX	113	1
GABRE	104	1
MÉRAS	103	1
CASTEX	94	1
MONTFA	77	1
SIEURAS	68	1
LANOUX	53	1
THOUARS-SUR-ARIZE	51	1
CASTÉRAS	31	1
LOUBAUT	28	1
MONESPLE	23	1
TOTAL FUSION	10 730	47

« UN TERRITOIRE DE PRES DE 11 000 HABITANTS »

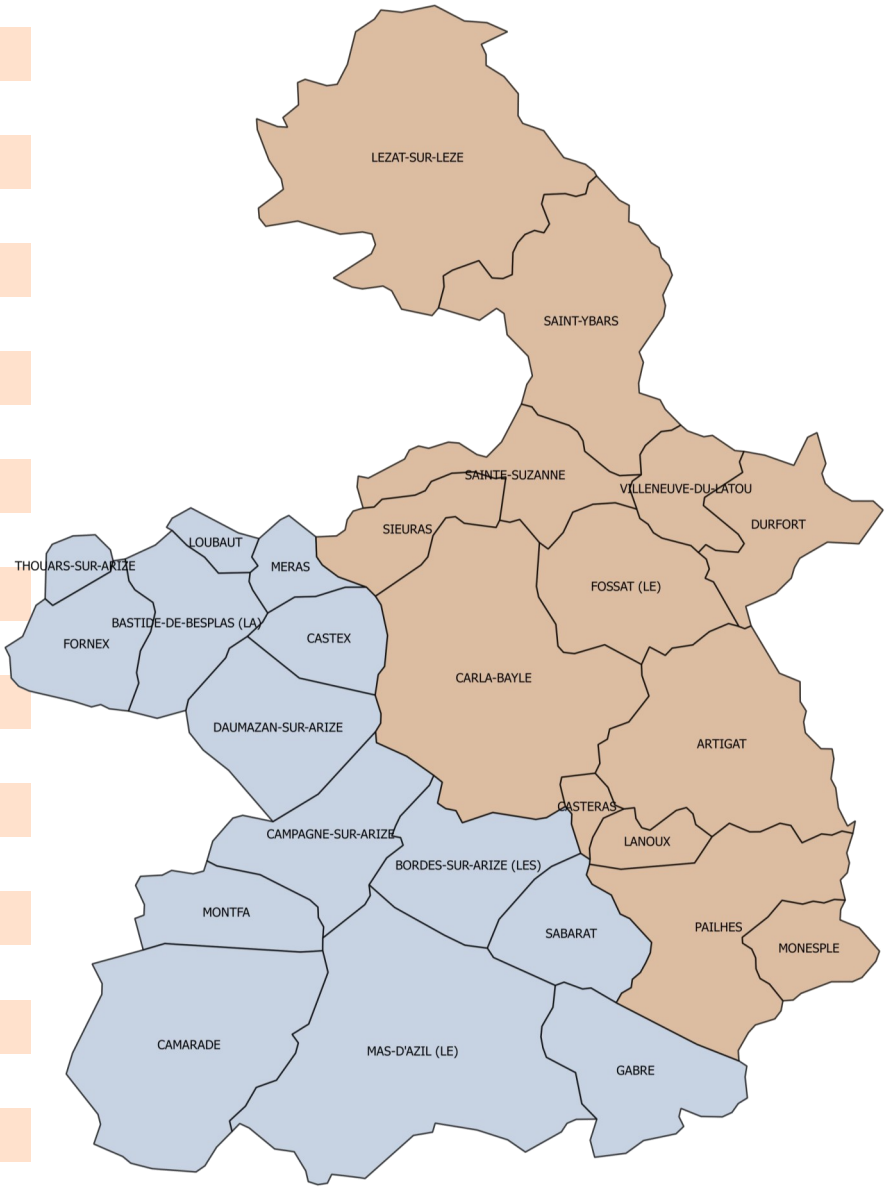

L'ORGANE DELIBERANT

Le nombre des conseillers communautaires est fixé à 47 en application de la règle du droit commun par arrêté préfectoral.

Les statuts consolidés

Des compétences issues de la fusion au 1° janvier

LES COMPETENCES OBLIGATOIRES

Ces compétences rendues obligatoires par la loi seront exercées sur l'ensemble du périmètre de la communauté de communes.

LES COMPETENCES OPTIONNELLES ET SUPPLEMENTAIRES

Ces compétences seront exercées de façon différenciée sur le périmètre ;

avec une période transitoire d'harmonisation de 1 an pour les compétences optionnelles

et de 2 ans pour les compétences supplémentaires.

LA PERIODE TRANSITOIRE

Durant la prériode transitoire, la communauté de communes pourra délibérer

pour une restitution des compétences aux communes

ou pour l'exercice de ces compétences sur l'ensemble du périmètre

SYNTHESE DES COMPETENCES

LES COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

AMENAGEMENT DE L'ESPACE
- ► Signalétique routière
- ► Aires de covoiturage
- ► Documents d'Urbanisme
- ► Plan Accessibilité Voirie
- ► Aménagement foncier agricole

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
- ► Zones d'activités économiques
- ► Actions économiques
- ► Soutien au commerce
- ► Promotion touristique

AIRES GENS DU VOYAGE

COLLECTE / TRAITEMENT DÉCHETS
- ► Collecte et traitement des déchets

LES COMPÉTENCES OPTIONNELLES

LOGEMENT / CADRE DE VIE
- ► Opérations amélioration habitat
- ► Plan Local Habitat

VOIRIE COMMUNAUTAIRE
- ► Gestion voirie communautaire.
- ► Voirie communale sous mandat

ACTION SOCIALE
- ► Transport A la Demande
- ► Aide aux personnes âgées
- ► Création structure de santé
- ► Gestion EHPAD Daumazan, Mas d'Azil

ASSAINISSEMENT

LES COMPETENCES SUPPLEMENTAIRES

PROTECTION ENVIRONNEMENT
- ► Gestion rivières Arize et Lèze

ENFANCE ET JEUNESSE
- ► Actions périscolaires
- ► Gestion d'infrastructures d'accueil

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS COMMUNAUTAIRE
- ► Salle omnisports communautaire

DÉVELOPPEMENT CULTUREL
- ► Gestion réseau de lecture
- ► Gestion Médiathèque Mas d'Azil
- ► Soutien associations
- ► Gestion matériel manifestations
- ► Mise à disposition personnel

NOUVELLES TECHNOLOGIES
- ► Portail de sites internet
- ► Gestion de cadastre numérisé

PATRIMOINE
- ► Réhabilitation petit patrimoine
- ► Centre interprétation paléontologique

AIDE SERVICES SDIS SUR L'ARIZE

RANDONNEE
- ► Sentiers de randonnées

PROCEDURES CONTRACTUELLES
- ► Procédures Etat, Région, Département
- ► Projets de coopération transfrontalière

Une dynamique préalable

Elaboration d'un projet de territoire

UNE ORGANISATION CONCERTEE

Les élus du territoire ont initié un travail important d'état des lieux afin d'engager une harmonisation des compétences exercées, des niveaux de service à rendre, de valoriser la proximité de service, évaluer les aspects financiers et humains.

CREATION D'UN COMITE DE PILOTAGE

Un comité de pilotage a été créé, il est composé de 7 membres pour La Lèze et de 6 membres pour l'Arize

Le travail du comité de pilotage se poursuivra jusqu'au 31 décembre 2016, il consiste à:

► ébaucher une définition de la politique de la future communauté de communes concernant chacune de ces compétences;

► engager des actions pour préparer la fusion;

► proposer, en fonction de ses choix politiques, une organisation du personnel susceptible de permettre de les mener à bien.

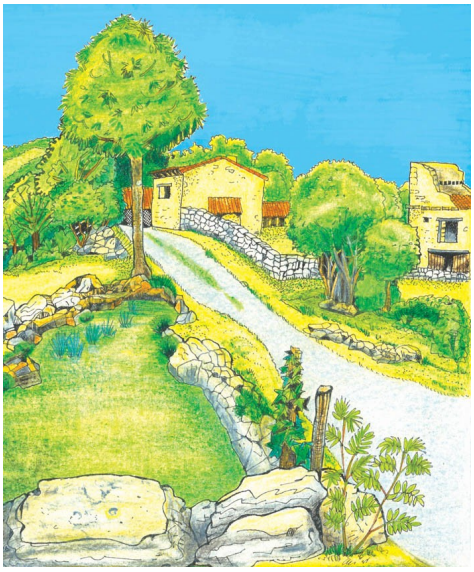

CREATION DE GROUPES DE TRAVAIL

Pour accomplir ses missions le comité de pilotage s'est appuyé sur les conclusions de 8 groupes de travail thématiques qui ont abordé les thématiques suivantes:

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
Documents urbanisme, habitat, OPAH, déchets, transports, rivières, randonnée, signalétique, salles de sports

AFFAIRES SOCIALES
Services à la population, personnes âgées, CLIC

ENFANCE JEUNESSE
Petite enfance, enfance, jeunesse, périscolaire, scolaire, cantines

VOIRIE
Gestion intercommunale, logiciel, marchés publics

CULTURE-COMMUNICATION
Portail internet, bibliothèques, logo, journal d'information, subventions, pôle des arts, écoles sportives

FINANCES
Budget, fiscalité

ECONOMIE
Fiscalité professionnelle unique, compétences, soutien au secteur économique

COLLECTE DECHETS
Délégation SMECTOM, diagnostic, prospective, taxe

Le comité de pilotage a défini des orientations qu'il proposera à la validation par les 2 conseils communautaires.
Ces choix politiques et les actions engagées sont détaillées dans les pages suivantes.

UNE AMBITION

La nouvelle communauté de communes doit permettre de répondre efficacement aux enjeux d'un territoire à dynamiser

UN OBJECTIF

Conserver tous les services à la population dans un souci de proximité

UN DEFI

Développer de nouveaux services afin de toujours mieux répondre aux besoins et à la spécificité de notre territoire rural

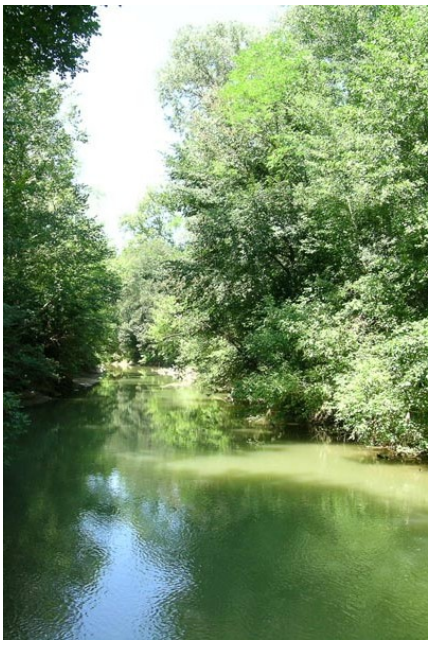

Une ambition prospective

L'engagement sur des projets de développement

UNE NOUVELLE COMPETENCE OBLIGATOIRE

Création et gestion des zones d'activités économiques

UN NOUVEAU LOGO ?

DES ACTIONS PRIORITAIRES

Certaines compétences concernent des enjeux prioritaires, les actions présentées ici doivent être opérationnelles en préalable ou dès les premiers mois de la fusion.
Elles sont des choix opérés par le comité de pilotage et validés par les conseils communautaires

ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES

Après avoir définit des critères d'identification, le comité de pilotage a retenu le transfert de 8 zones d'activités économiques communales (4 sur l'Arize et 4 sur La Lèze) en gestion communautaire en complément de la zone intercommunale de PEYJOUAN de LEZAT SUR LEZE.

COMMUNICATION

Un cahier des charges a été élaboré pour la création d'un portail WEB intercommunal sur la base de la plateforme des sites de l'Arize, une consultation de fournisseurs est en cours pour une estimation financière de l'opération.

AMELIORATION DE L'HABITAT

La communauté de communes va engager dès 2017 une étude pré-opérationnelle puis une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat afin de permettre les conditions d'une reconquête et d'une réhabilitation des centres-bourgs.

ENFANCE, JEUNESSE ET PERISCOLAIRE

Les élus et associations délégataires (La Ligue de l'Enseignement et Arize Loisirs Jeunesse) sont associés pour bâtir un Projet Educatif Territorial commun et pour planifier le renouvellement de la Délégation de Services pour fin 2017.

FINANCES ET FISCALITE

Le territoire est accompagné par le cabinet KLOPFER pour évaluer les enjeux financiers et fiscaux dans le cadre de la procédure de fusion.

La mise en place potentielle de la Fiscalité Professionnelle Unique sur les 2 vallées est également à l'étude.

LES IMPOTS ?

Un lissage de la fiscalité des familles et des entreprises sera mis en œuvre pour mettre les 2 vallées sur le même niveau de contributions

ZONE D'ACTIVITES DE MARVEILLE — LES BORDES SUR ARIZE

Une mutualisation des missions

Vers une harmonisation des compétences

UNE EXTENSION DE SERVICES

Quelques compétences n'étaient pas partagées par les 2 vallées avant la fusion, de nouveaux services seront mis en place afin d'améliorer la qualité de vie et l'attractivité du territoire.

TRANSFERT DE LA VOIRIE SUR L'ARIZE

La communauté de communes de l'Arize souhaite engager un transfert de compétence voirie en gestion intercommunale sur le modèle de La Lèze.
L'objectif est d'élaborer au préalable un atlas de voies de l'Arize à vocation intercommunale avec appréciation des critères de sélection et des prestations connexes à l'entretien.
L'incidence sur le matériel et le personnel de La Lèze devra être évaluée dans le cadre de cet extension du service.

LA COLLECTE DECHETS

La collecte des déchets est assurée en régie sur La Lèze, l'objectif est d'évaluer avec le SMECTOM des prospectives d'évolution des services et une harmonisation des tarifs sur les 2 vallées, avec:
-Appréciation des modalités de transfert du service de collecte de La Lèze vers le SMECTOM (conditions, délai, taux induit).
-Estimation de l'évolution du service de collecte des encombrants et des déchets verts à l'échelle intercommunale.

DOCUMENTS D'URBANISME SUR LA LEZE

L'Arize a élaboré son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, l'objectif est d'établir un état des lieux concernant les documents existants sur La Lèze et les conséquences de la fusion sur leur évolution

La réflexion doit évaluer également l'opportunité à terme d'un PLUI Arize-Lèze valant Schéma de Cohérence Territoriale

EXTENSION SUR LA LEZE DU RESEAU LECTURE

La réflexion porte sur l'extension du réseau de lecture des bibliothèques de L'Arize labélisé dans le cadre du schéma de lecture départemental sur La Lèze.

Le réseau pourrait être géré à partir de la médiathèque centre située sur la commune du Mas d'Azil.

Une expertise de la Bibliothèque Départementale de Prêt doit être engagée à cet effet.

DES SERVICES NOUVEAUX POUR TOUS LES CITOYENS

L'objectif affirmé est d'étendre les services offerts par les collectivités aux habitants et entreprises des 2 vallées.

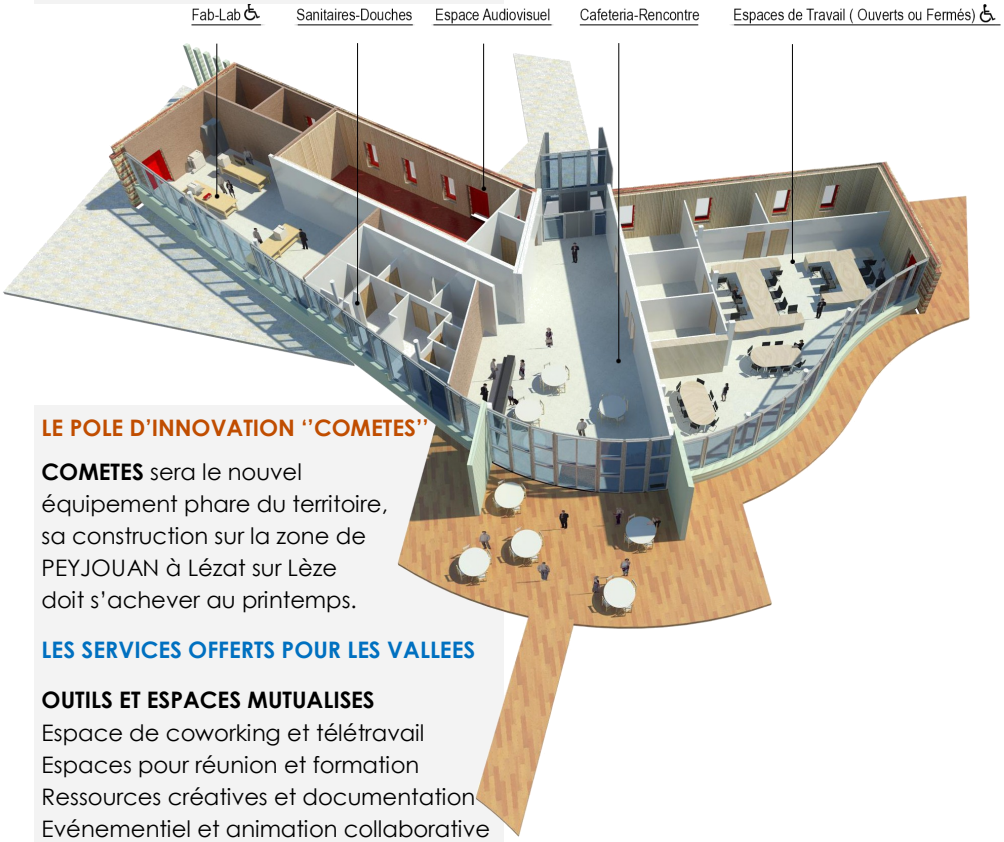

LE POLE D'INNOVATION "COMETES"

COMETES sera le nouvel équipement phare du territoire, sa construction sur la zone de PEYJOUAN à Lézat sur Lèze doit s'achever au printemps.

LES SERVICES OFFERTS POUR LES VALLEES

OUTILS ET ESPACES MUTUALISES
Espace de coworking et télétravail
Espaces pour réunion et formation
Ressources créatives et documentation
Evénementiel et animation collaborative

INNOVATION NUMERIQUE
FABLAB (fabrication numérique)
Outils de prototypage, modélisation 3D
Accompagnement de projets innovants

RESEAU CREATIF
Partage de compétences et échange
Collaboration avec des professionnels
Connexion à un réseau de partenaires

COMETES

Un équipement public au service des entrepreneurs privés

LES SERVICES DE L'INTERCOMMUNALITE

PÔLE DEVELOPPEMENT

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
- ► Pôle d'innovation
- ► Zones d'activités
- ► Aides aux projets
- ► Promotion touristique

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
- ► Documents d'Urbanisme
- ► Amélioration de l'habitat
- ► Signalétique
- ► Environnement
- ► Randonnée– Patrimoine

PÔLE TECHNIQUE

ADMINISTRATION GENERALE
- ► Direction
- ► Secrétariat
- ► Ressources humaines
- ► Comptabilité
- ► Communication

SERVICES TECHNIQUES
- ► Entretien voirie
- ► Collecte déchets
- ► gestion déchetterie
- ► Salles omnisports
- ► Bâtiments intercommunaux

AIDE AUX COMMUNES
- ► Mise à disposition personnel
- ► Plateforme sites internet

PÔLE SOCIAL

RESEAU DE LECTURE
- ► Bibliothèques
- ► Accès aux NTIC

SERVICES AU PUBLIC
- ► Transport à la demande
- ► Services personnes âgées
- ► Services enfance jeunesse

DEVELOPPEMENT CULTUREL
- ► Soutien aux manifestations
- ► Matériel festif
- ► Projet école musique/théâtre

Communauté de Communes Arize-Lèze
route de Foix . 09130 LE FOSSAT . Téléphone : 05 61 68 55 90